

13/03/2026
16:05:12

Nos/Réf : 02213RHO0326STE
Terranota Rhône

Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : 20250259 - CERA / [REDACTED] (5A av Jean Jaurès) /
03782GRAF0326RHO

Pro/Acq : [REDACTED]
Adresse : 5 A avenue Jean Jaurès
THIERS (63300)

Ref Cad : AE 38 pour 544m2

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 20/12/05 (Mod. n°5 17/09/24)	Uc	Droit de préemption urbain SIMPLE

Droit de préemption

- Est soumis au DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)
- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé*
- *N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, artisanaux, baux commerciaux*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains*

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 - périmètre de protection des monuments historiques classés et/ou inscrits - L621-30 du C.pat. - travaux soumis à autorisation des services de l'état chargés des monuments historiques
- PT1 - transmissions radioélectriques : protection contre les perturbations électromagnétiques- L57 à L62-1 et R27 à R39 du C. P et CE - servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Servitudes d'Urbanisme

- *N'est pas concerné par un emplacement réservé*
- *N'est pas concerné par une marge de recul*

Opérations

- *N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)*

Environnement

- Est situé dans un parc naturel régional (PNR) : PNR du Livradois-Forez
- *N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000*

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 3
- Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa moyen (Au 01/07/2026 : Aléa moyen)



TERRANOTA
— URBANISME RÉGLEMENTAIRE —

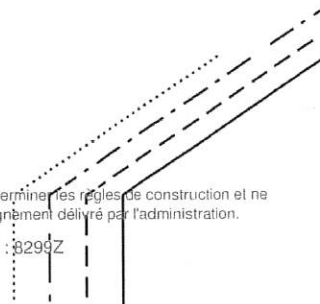
Lettre de Renseignements d'Urbanisme

13/03/2026
16:05:12



- Est situé dans un périmètre soumis au Règlement Local de Publicité communal ou intercommunal (RLP / RLPI)
- N'est pas concerné par un risque minier
- N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral
- N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)
- N'est pas situé dans une zone contaminée par la mэрule ou susceptible de l'être à court terme : AP du 17/06/19

A Fraisses, le vendredi 13 Mars 2026



Nos/Réf : 02213RHO0326STE
Terranota Rhône

Vos/Réf : 20250259 - CERA / **ROCHELLE** (5A av Jean Jaurès) /
03782GRAF0326RHO

Adresse : 5 A avenue Jean Jaurès
THIERS (63300)

Ref Cad : AE 38 pour 544m2



Zone(s)

Uc : La zone Uc est une zone de transition, c'est à dire susceptible de se transformer à plus ou moins long terme, pour s'intégrer aux zones de structuration.

Droit de préemption

DPUS : Il s'agit d'une faculté permettant à une collectivité d'acquérir un bien en priorité, afin de répondre à des objectifs d'intérêt général.

Servitudes d'Utilité Publique

AC1 : Le bien est situé à moins de 500 mètres d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. Certains monuments historiques ont des périmètres adaptés qui ne sont pas de 500 mètres.

PT1 : Servitude qui vise à protéger les centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques pouvant provenir du fonctionnement de certains équipements.

Servitudes d'Urbanisme

Néant

Opérations

Néant

Environnement

PNR : Territoire reconnu au niveau national pour son patrimoine naturel, paysager ou culturel. Les documents d'urbanisme en vigueur doivent être rendus compatibles avec la réglementation du PNR. Toutefois, le PNR peut être sollicité pour avis consultatif sur les projets liés à son territoire.

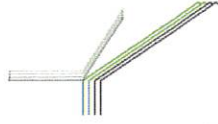
Observations, prescriptions particulières et autres

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Retrait-Gonflement des sols argileux : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

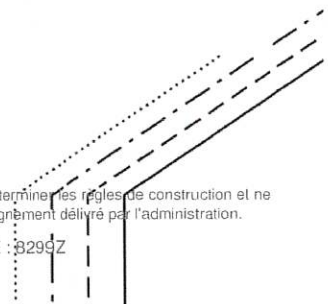
Règlement local de publicité communal ou intercommunal (RLP / RLPi) : Le règlement local de publicité (RLP) permet d'adapter localement certains points de la réglementation nationale applicable aux publicités, enseignes et préenseignes. Il est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle communale ou intercommunale et approuvé par le conseil municipal ou le conseil communautaire.



TERRANOTA
— URBANISME RÉGLEMENTAIRE —

Lexique

13/03/2026
16:05:12





Nos/Réf : 02213RH00326STE
Terranota Rhône
Vos/Réf : 20250259 - CERA / (SA av Jean Jaurès) / 03782GRAF0326RHO
Adresse : 5 A avenue Jean Jaurès
THIERS (63300)
Ref Cad : AE 38 pour 544m2



Parcelles

5 A avenue Jean Jaurès 63300 THIERS

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
63430		AE	38	544	

